



BULLETIN D'INSCRIPTION AU VIDE JOUETS DIMANCHE 15 JUIN 2025

Maison du Projet et espace extérieur - 17 Place Centrale

Installation exposants : 8h – 9h. Ouverture au public : 10h -17h.

Organisé par la CSF Quetigny

Pour vous inscrire, merci de contacter CSF Quetigny au 06.95.96.07.09 (SMS ou appel entre 17 et 19h) ou mail : boursecsf.21800@gmail.com

Nom : Prénom

Adresse

Téléphone (portable de préférence)

Mail :

Souhaite réserver :

.....table (~2 m) * 4€ = €. A l'extérieur, minimum une table

.....table (~2 m) * 7€ = €. A l'intérieur, sans emplacement libre

.....chaises (gratuit)

.....emplacement libre (max 4 mètres linaires, à l'extérieur) * 2€ le mètre =.....€

TOTAL =€

Nombre de places limité à l'intérieur

Paiement par chèque à l'ordre de CSF Quetigny à envoyer à l'adresse :

C.S.F Maison des Associations, 2A Bd Olivier de Serres, 21800 QUETIGNY

Je déclare sur l'honneur :

- ne pas être un commerçant

-ne vendre que des objets personnels et usagers (article L310-2 du Code du Commerce)

- ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R321-9 du code pénal).

Joindre la photocopie d'une pièce d'identité.

Fait à le

Signature

✓ Attestation devant être remise à l'organisateur qui la joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation.

REGLEMENT DU VIDE JOUETS

Les exposants s'installent de 8h à 9h avant l'ouverture et remballent de 17h à 18h après la fermeture au public. Aucun départ avant 17h. Aucune arrivée après 9h.

- ✓ La réservation sera effective dès la réception du dossier complet. Un SMS de confirmation vous sera adressé. La date limite de réservation est le 10 juin 2025, mais il est possible qu'il n'y ait plus de table disponible avant cette date. Les exposants s'engagent à respecter le règlement. Seuls sont autorisés les exposants majeurs. Si un exposant est mineur, il devra être accompagné et sous la responsabilité d'un adulte.
- ✓ L'exposant doit communiquer les renseignements demandés pour son inscription au registre de la manifestation. Les vendeurs ne sont pas autorisés à participer à plus de 2 manifestations de même nature par an sur le territoire national.
- ✓ Les emplacements sont attribués à votre arrivée. Pas de stationnement de véhicule autorisé sur le site de 9h30 à 17h. Parkings gratuits à proximité.
- ✓ Les tables intérieures et au minimum une table à l'extérieur sont fournies par la CSF et installées par vous. Chaises gratuites à votre disposition. Portants et parasols non fournis.
- ✓ Les objets exposés et vendus restent sous la responsabilité de leur propriétaire. Les exposants sont responsables des dommages qu'ils pourraient causer aux personnes, biens ou aménagements de la place. Les organisateurs ne pourront être tenus responsables en cas de perte, vol ou détérioration qui pourraient être subis par les exposants.
- ✓ Les exposants s'engagent à ne vendre que des objets personnels et usagers.
- ✓ Sont autorisés à la vente : jeux, jouets, livres jeunesse, puzzles, vélos, trottinettes, rollers, DVD, déco. Pas de vente de vêtements, de produits alimentaires et boissons.
- ✓ Les exposants devront laisser les emplacements propres. Les objets invendus ne devront en aucun cas être abandonnés sur le site à la fin de la journée. L'exposant s'engage donc à ramener les invendus ainsi que le sac poubelle.
- ✓ Une buvette et une restauration rapide seront à votre disposition tout au long de cette journée.

En cas de pluie la manifestation peut être annulée.

J'ai lu le règlement et j'accepte les conditions **Signature** (précédée de la mention « lu et approuvé »)

A..... le2025